

Département de la SOMME
Arrondissement de PERONNE
Canton de PERONNE

Commune de BERNES

Tél. Fax répondeur mairie
03 22 86 69 17

CONSEIL MUNICIPAL;
SEANCE DU 25 MARS 2019
19h15

Etaient présents : M. TRUJILLO, Maire, M. DEMAY, Adjoint
Mmes JAMINON, LEGER, MM. LAVALARD, ROUGRAFF, LOTELLIER

Absents et excusés : Mes BORRUECO et MACEL, M. PREVOT

COMPTE DE GESTION 2018 :

Le Conseil Municipal, **décide d'adopter** préalablement à l'examen et au vote du compte administratif 2018 le dit document « Compte de gestion 2018»

COMPTE ADMINISTRATIF ; EXERCICE 2018:

Le Conseil Municipal arrête le compte administratif de l'exercice 2018 aux valeurs ci-après :

En investissements :

Dépenses 2018:	18550.51€
Recettes 2018 :	63044.75€
Excédent de l'exercice :	44494.24€
Déficit reporté :	12513.63€
Déficit de clôture :	31980.61€

En fonctionnement :

Dépenses 2018 :	183168.30€
Recettes 2018:	194803.01€
Excédent de l'exercice :	11634.71€
Excédent reporté :	69843.72€
Excédent de clôture :	81478.43€

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

L'affectation du résultat de l'exercice 2018 est arrêtée comme suit :

Excédent global :	81478.43€
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (cpté 1068) :	0.00€

Solde disponible à l'excédent reporté : 81478.43€

Délibération : Transfert de compétence CCHS

La loi NOTRe, prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020. Par délibération du 22/11/2018, le Conseil municipal avait délibéré en faveur de la constitution d'une minorité de blocage à la prise de compétence Eau potable par la CCHS au 1^{er} janvier 2020.

Ce jour, l'assemblée délibérante, décide à l'unanimité, de s'opposer au transfert de compétence « eau potable », mais valide la compétence « assainissement collectif », à la CCHS possédant déjà la compétence « assainissement non collectif ».

La séance a été levée à 20 heures 30.

Pour extrait conforme;
Le Maire.
M. Jean TRUJILLO